

№ 00014
Arrêté conjoint n°2026-00014/MEF/MFS portant
adoption de la Stratégie Nationale de Financement des
Risques de Catastrophe (SN-FRC) 2026-2030 et de son
Plan d'actions opérationnel.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

- visé en N° 000489
du 22/05/2026*
- Vu la Constitution ;
 - Vu la Charte de la Révolution du 1^{er} avril 2026 ;
 - Vu la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion de développement ;
 - Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;
 - Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2025-1545/PF/PRIM du 1^{er} décembre 2025 portant organisation-type des départements ministériels ;
 - Vu le décret n°2026-0348/PF/PRIM/MEF du 27 mars 2026 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
 - Vu le décret n°2024-1601/PRES/PM du 18 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale.

ARRÊTENT

Article 01 : Est adoptée la Stratégie Nationale de Financement des Risques de Catastrophe (SN-FRC) 2026-2030 et son Plan d'actions opérationnel dont les documents sont joints.

Article 02 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances et le Secrétaire Général du Ministère de la Famille et de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

26 MAI 2026



Le Ministre de l'Économie et des Finances

Abakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Le Ministre de la Famille et de la Solidarité

Lieutenant-Colonel Passowendé Pelagie KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon